



ARMEE DE TERRE

293 0796 113 TEX

A SATHONAY, le 28 octobre 1996.
 N° 001397 /99°RI/EM/BOI/TIR
 CLT : c:\travail\nds\nds272a.doc.

NOTE DE SERVICE

OBJET : ATTRIBUTION DU CERTIFICAT D'APTITUDE AU TIR N°2

RMD M/CMD de LYON
 99° régiment d'infanterie

REFERENCE(S) :

TTA 207 édition 95
 NE 2868/DEF/EMAT/BPO/EMP du 28/06/1996
 NDB 1104/99° RI/EM/BOI du 5/11/94
 NDB 1244/99°RI/EM/BOI du 9/12/94
 NDB 8/99° RI/EM/BOI du 30/12/94
 NDB 820/99° RI/EM/BOI du 20/07/95
 NDB 822/99° RI/EM/BOI du 25/07/95

BUREAU
 OPERATIONS
 INSTRUCTION

PIECE(S) JOINTE(S) : 2 annexes.

B.P. 18
 69998 Lyon armées
 Tél. : 78 98 82 05

A l'issue de la période de formation initiale, sanctionnée par l'attribution du CATi 1 permettant la réalisation des tirs techniques d'instruction, l'attribution des CATi 2, au sein des unités ou lors de stages régimentaires, doit permettre de réaliser les tirs techniques d'entraînement à l'arme ou aux armes de dotation, ainsi que la mise en oeuvre des munitions correspondantes.

Cette note a pour objet de répondre, en annexes jointes, aux diverses questions que les cadres peuvent se poser, concernant notamment, l'attribution automatique des CATi 2 aux personnels d'active et de réserve ainsi que la somme des connaissances théoriques et pratiques minimum devant faire partie du contenu des CATi 2.

Le Lieutenant-Colonel WILHELM-JAUREGUIBERRY
 Commandant le 99° R.I.

Par ordre
 Le Lieutenant-Colonel CAZARETH
 Chef du B.O.I.

Destinataires :
 CDC (ATCR)
 CBOI
 BRH (MOB)
 TU

Diffusion interne :
 Off TIR - IET
 A/C

BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES						
Date : 28/10/96			N° : 3891		Nb : 1	
Chef	Adjoint	Secrétariat	Service Actif	Service Appelés	MOB	BF OR CIJAS
		⊙	cochets			
		Rect me	TJK			

ANNEXE 1

à la NDS n° 1394 /99^{ème} RI/EM/BOI/TIR du 28 octobre 1996

ATTRIBUTION AUTOMATIQUE DES CATI 2

1 REGULARISATION DE L'ATTRIBUTION DES CATI 2 AUX PERSONNELS DEJA INSTRUITS :

L'EMAT dans la note de 2^{ème} référence a décidé que tous les officiers et les sous-officiers d'active et de réserve entrés en service avant le 1^{er} avril 1996 (date de livraison du TTA 207 ed 1995 dans les formations) se verraient attribuer automatiquement les CATi 2, correspondant à leur formation et leurs emplois tenus, sans qu'il soit nécessaire d'établir l'attestation correspondante.

L'appendice à l'annexe 1 de la présente note, donne des précisions concernant l'attribution automatique des CATi 2, compte tenu de la formation reçue par catégorie de personnels.

2 CAS PARTICULIERS :

- Les EVAT et les personnels civils :

La règle édictée ci-dessus § 1 **ne s'applique ni** aux MDR, qu'ils soient appelés ou d'active, **ni** aux personnels civils.

- Les cadres ayant servis en dehors de leur spécialité :

Les cadres ayant tenu, avant 1996, un emploi ne correspondant pas à leur formation de base et ayant à cette occasion reçu l'instruction et servi une arme d'un type particulier se voient automatiquement attribuer le CATi 2 correspondant.

exemple: un sous-officier CT1 Méca ayant servi sur AMX 30 avant 1996 se voit attribuer le CATi 2 Canon de 105.

3 MISE EN PLACE DE NOUVELLES ARMES :

A l'arrivée de nouvelles armes se pose le problème de l'attribution des CATi 2 aux cadres et aux MDR des régiments. Ce problème sera résolu par la mise en place, à l'EAI, de stage de formation pour des cadres envoyés par les Corps. Ceux-ci se verront confier, une fois instruits, la mission de formateurs au sein de leur unité et ils attribueront les CATi 2. Cette procédure fonctionne déjà pour le système d'arme ERYX à raison de trois cadres, formés à l'EAI, par régiment percevant ce type d'arme.

APPENDICE A L'ANNEXE 1

à la NDS n° 1394 /99^{ème} RI/EM/BO/TIR du 28 octobre 1996.

TABLEAU D'ATTRIBUTION AUTOMATIQUE DES CATI 2

POUR LES CADRES D'ACTIVE ET DE RESERVE ENTRES EN SERVICE AVANT LE 1^{er} AVRIL 1996

CATEGORIE	FAMAS	GR à fusil	GR à main	Artifices de signalisation	PA	FRP2	AANFI FM	12.7	MINIMI	LRAC 89	RAC 112	Canon 20 (4)	Canon 105	MILAN	HOT	MOR 120	MOR 81	
C d S Moto et IL									(2)								(5)	
C d S Moto sur VAB C20									(2)			120/13					(5)	
C d S A.D.A.A									(2)			53 T2					(5)	
C d S Mécanisé									(2)			TH20					(5)	
C d S Chars AMX 30 B									(2)			T105/20					(5)	
C d S MILAN									(2)								(5)	
C d S SML									(2)								(5)	
C d S HOT									(2)								(5)	
OFFICIERS DE RESERVE																		
FI Motorisé																		
F1 Mécanisé												TH20						
F3 Armes et Juristes																		
SOUS-OFFICIERS D'ACTIVE et RESERVE																		
CT2 Moto et IL																		(1)
CT2 Méca												TH20/13						
CT2 Chars AMX 30 B												T105/20						
CT2 MILAN																		
CT2 SML																	(3)(6)	(1)
CT2 HOT																		
CT2 I et T																		
CT1 Moto et IL																		(1)
CT1 Moto sur VAB C20												120/3						(1)
CT1 Moto (S.A.D.A.A)												53 T2						(1)
CT1 AMX 10												TH20						(1)
CT1 Char AMX 30 B												T105/20						
CT1 MILAN																		
CT1 GAC (HOT)																		
CT1 SML																	(6)	(1)

LEGENDE:

- (1) sous réserve d'avoir commandé un groupe au tir
- (2) Entré en service après le 01/09/1991
- (3) Seul un officier peut être directeur de tir pour des tir SML en temps de paix
- (4) CATI 2 pour l'arme et le support précisé dans la case
- (5) Uniquement pour les officiers qui ont suivi le cours mortier du GAO à l'EAI ou ancien sous-officier ayant commandé un groupe au tir
- (6) Le CATI 2 est délivré pour le tir avec des obus lisses (le tir avec des obus rayés est du domaine du TTA 208)



ANNEXE 2

à la NDS n° 1337 /99^{ème} RI/EM/BOI/TIR du 28 octobre 1996

PROGRAMME DE COURS MINIMUM OBLIGATOIRE POUR L'OBTENTION DU CATI 2

1 FAMAS + GRENADES A FUSIL :

11. FAMAS :

- Révisions concernant : la visée; le service de l'arme; les incidents de tir, remèdes; les mesures de sécurité;
- Les réglages;
- Les positions de tir adaptées;
- Les positions de tir au jugé - jeté.

12. GRENADES A FUSIL

- Mise en oeuvre du FAMAS pour le tir de grenades vertical et tendu;
- Les positions de tir, la visée;
- Les commandements de tir;
- Les mesures de sécurité;
- La cartouche de 5,56 de lancement sans balle;
- La grenade à fusil AP 34;
- La grenade à fusil APAV 40;
- La grenade à fusil AC 58 PAB.

2 GRENADES A MAIN :

- Les grenades à main, inertes, d'exercice, fumigènes, OF, DF;
- Les bouchons allumeurs;
- La mise oeuvre, les positions de lancer;
- Lancer de grenades à main inertes.

NB : Les grenades à main étant au programme de la formation initiale, les CATi 2 doivent être attribués par les compagnies d'instruction avant la 1^o mise en oeuvre de grenades OFF d'exercice.

3 LE PISTOLET AUTOMATIQUE MAC 50 :

31. ETUDE COMPLETE

- Caractéristiques générales;
- Organisation en vue du tir;
- Démontage - remontage;
- Les incidents de tir (causes; conduite à tenir; remèdes);
- Service élémentaire;
- Entretien;
- Les munitions.

32. INSTRUCTION SUR LE TIR

- La visée;
- Les positions de tir;
- Les commandements de tir;
- L'inspection des armes.

4 LA MITRAILLEUSE DE 12,7 :

41. ETUDE COMPLETE

- Caractéristiques générales;
- Organisation en vue du tir;
- Les munitions, l'aligieuse de bande;
- Démontage - remontage;
- Les incidents de tir (causes, conduite à tenir, remèdes);
- Réglages (feuillure et espace de tête);
- Mise de feu;
- Service élémentaire, inspection de l'arme;
- L'entretien.

42. LES SUPPORTS

- Montage sur tourelleau VAB, circulaire TRM 4000, colonne P4;
- Montage sur affûts trépieds.

43. INSTRUCTION SUR LE TIR

- La visée;
- Le correcteur de tir antiaérien;
- Réglage;
- Les positions de tir;
- Les commandement de tir.

5 L'AA 52 ET L'ANF 1 :

51. ETUDE COMPLETE

- Caractéristiques générales;
- Organisation en vue du tir;
- Les munitions;
- Démontage - remontage;
- Les incidents de tir (causes, conduite à tenir, remèdes);
- Service élémentaire, inspection de l'arme;
- L'entretien.

52. LES SUPPORTS

- Montage sur tourelleau VAB, colonne P4;
- Montage sur affûts trépieds;
- Utilisation de la béquille.

53. INSTRUCTION SUR LE TIR

- La visée;
- Réglage;
- Les positions de tir;
- Les commandements de tir.

6 LE LRAC DE 89 :

61. ETUDE COMPLETE

- Caractéristiques générales;
- Organisation en vue du tir;
- Les munitions;
- Les incidents de tir (causes, conduite à tenir, remèdes);
- Service élémentaire, inspection de l'arme;
- L'entretien.

62. LA LUNETTE DE TIR

- Evaluation des distances;
- Pointage sur objectif fixe;
- Evaluation de la vitesse;
- Pointage sur objectif mobile.

63. INSTRUCTION SUR LE TIR

- La visée;
- Les positions de tir;
- Les commandements de tir;
- Les mesures de sécurité;
- La ligne de mire auxiliaire;
- Le tube réducteur.

64. DISPOSITIF DE TIR DE NUIT (OB 25 et/ou OB 50)

- Caractéristiques, composition de l'UC;
- Mise en oeuvre;
- Réglage;
- Visée.

7 LE RAC 112 :

71. ETUDE COMPLETE DE L'ARME

- Caractéristiques générales;
- Organisation en vue du tir;
- Les munitions (roquette antichar + tube réducteur);
- Les incidents de tir (causes, conduite à tenir, remèdes);
- Service élémentaire, inspection avant le tir.

72. INSTRUCTION SUR LE TIR

- Evaluation des distances;
- Pointage sur but fixe;
- Evaluation des vitesses;
- Pointage sur but mobile;
- Les positions de tir;
- Les commandements de tir;
- Les mesures de sécurité.

8 LE FR F2 :

81. ETUDE COMPLETE DE L'ARME

- Caractéristiques générales;
- Organisation en vue du tir;
- Démontage - remontage;
- Les munitions;
- Les incidents de tir (causes, conduite à tenir, remèdes);
- Service élémentaire, inspection de l'arme;
- L'entretien;
- Etude de la lunette Mle 53.

82. INSTRUCTION SUR LE TIR

- La visée;
- Réglages;
- Les positions de tir;
- Les commandements de tir;
- Les mesures de sécurité;

83. DISPOSITIF DE TIR DE NUIT (OB 25 et/ou OB 50)

- Caractéristiques, composition de l'UC;
- Mise en oeuvre;
- Réglage;
- Visée.

9 LE MILAN :

91. ETUDE COMPLETE DU POSTE DE TIR

- Caractéristiques générales;
- Organisation en vue du tir;
- L'électronique de guidage;
- Service élémentaire;
- L'entretien.

92. LA MUNITION

- Présentation, généralités;
- Le tube, le marquage;
- La propulsion, la fusée, les têtes;
- Les séquences de mise à feu, les sécurités;
- Les incidents de tir (conduite à tenir).

93. **LA MIRA**
- Présentation, caractéristiques;
 - Mise en oeuvre, entretien.
94. **LE SIMULATEUR**
- Présentation du DX 143 et de l'EVIR;
 - Pointage sur but fixe;
 - Prépointage, poursuite sur but mobile;
 - Tirs en salle;
 - Tirs sur le terrain, sur cibles mobiles.
95. **INSTRUCTION SUR LE TIR**
- Mise en oeuvre du poste de tir;
 - Méthode de visée, mise en oeuvre des munitions;
 - Service de l'arme, les positions de tir;
 - Mise en oeuvre sur colonne P4;
 - Règles de sécurité.